

TRIBUNAUX DU NORD (Section de Lille)

Audience du samedi 11 janvier 1930  
Présidence de M. Pommereh

LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES  
SUR LE GRAND BOULEVARD

Dans l'après-midi du 17 novembre, le bus de la ligne 73, traversait le Grand Boulevard, au niveau de la Place du Général-Malherbe, lorsque, à 17 h. 45, un automobiliste conduite par M. Louis Carreire, agent d'assurances, 33, rue du Général-Sarrail, à Toulouse, alors qu'il se dirigeait vers la gare, fut évidemment contraint de traverser la chaussée. M. Carreire tenta un rapide mouvement vers la droite, monta sur la trottoir et étrangla la partie d'extinction des tramways et alla s'arrêter, bloqué par les arbres plantés sur le bord du Grand Boulevard.

Les témoins indiquent la vitesse modérée de l'automobile et le maniement défaillant de l'automobiliste. Il fut arrêté et une fois dans la prison pré判ue fut enlevé par le maître avocat examiné M. Bayot. M. Gaget intervint comme partie civile, et, pour M. Bayot, M. Luc Debreux présenta la défense de M. Carreire.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré.

LES TOURNICOINGS

Samedi dernier avait comparu M. Godard, imprimeur de l'hebdomadaire "Le Journal de Roubaix", avec la personne de M. Viennot, 56, cours Mullies, 16.

Philippe Furnari, rue des Fossés, 31 — Georges Gobert, rue des Fossés, 40 — André Dhergery, avenue Alfred-Mottet, 20.

DROUFFE, 43, rue de Lannoy. Le plus beau choix de vêtements et chaussures entier, nantais marchés, 70935.

Publication de mariages — Laurent Chevallier, à Puteaux, et Eugénie Collot, journalière, à Puteaux — Louis Briabois, marchand de bestiaux, à Thérouanne (P.-de-C.), et Marie Nys, sans profession, le Février, 183.

Mariage — Jean Desvaux,诙居, rive des Longues-Haies, court Duvrenaud, 13, et Julie Romagnon, biseuse, à Roubaix — Jules Lequen, teinturier, 40, rue Lafontaine, 29 — Gaston Lefebvre-Dubois, 2 — André Dhergery, 43, rue de Lannoy — Louis 288, 288 bis, et Léa Ravel, soigneur, à Roubaix — Lucien Lemerant, tissard, rue Dampierre, court Vilquinquet, 4, et Eleonore Dutheil, ourdiseuse, court Vilquinquet, 2 — Louis Turpin, tuyauier, 12, rue de Leca, maison Courtois — Florimond, 2 — François Vervaeckx, menuisier, à Hem, et Marie Lechartre, boulangerie, rue Dampierre, court Planchart, 2 — Letitia Hebbelius, biseuse, rue Delannoix, 7.

René Polleche, biseuse, à Tourcoing, et Mado D'Artola, marchand de cuisses saines, rue de la Poste, 10 — André Dhergery, 43, rue de Lannoy — Georges Masson, marchand de quatre saisons à Roubaix — Désiré Serrant, zincier, rue Pierre-de-Roubaix, 62, et Lucien Massa, rebrousseuse, rue des Longues-Haies, court Bonto, 1 — Jules Houssenne, apprêteur, rue des Champs, 1 — Louis Nauvin, soigneur, rue de la Guinguette, court Ferruy, 7.

— — — Maurice Vandeneuvrebroeck, 2 mois après son mariage, — Clémentine Margant, veuve Janaun, rue du Moulin, 29 — Émile Vandaecker, 56, rue des Champs, 1 — Pauline Boulard, rue de la Providence, 12.

AUX DAMES DE FRANCE — LILLE 3739 — Publication d'actes (Mme de châtelaine), Tel. 747 DÉUT IMMEDIATE (Se rend à domicile) 30610

GRCIX — Publication d'actes — Mme de la Fontaine déboucheuse, rue Mirabeau, et Zélie Dubois, échoppeuse, rue Verte — Léopold Hamiaux, lavoir de l'île, rue de Metz, 75 — Edouard Oberson, boulanger, rue Eustache-Guillaume, 4 — Gustave Larivière, boulanger, rue de la Paix, 21 — Louis Masson, confiseur, à la Roquette, 1 — Léonard Huard, employé, rue Saint-Jacques, 2 — Etienne Vandé Naert, soldier, à Wasquehal — Stéphane Nagasta, journalier, rue G-Dubois, 7 — Aimé Gobert, boulanger, à Lille.

Dés — — — Marie Lejeune, 67 ans, place de la Libération, 11.

WASQUEHAL — Mariages — Rémi Leterre, menuisier, à Roubaix, et Berthe Dillies, ourfousseuse, rue de la Poste, 10 — André Boulard, tissard, rue Mirabeau, et Zélie Dubois, échoppeuse, rue Verte — Léopold Hamiaux, lavoir de l'île, rue de Metz, 75 — Edouard Oberson, boulanger, rue Eustache-Guillaume, 4 — Gustave Larivière, boulanger, rue de la Paix, 21 — Louis Masson, confiseur, à la Roquette, 1 — Léonard Huard, employé, rue Saint-Jacques, 2 — Etienne Vandé Naert, soldier, à Wasquehal — Stéphane Nagasta, journalier, rue G-Dubois, 7 — Aimé Gobert, boulanger, à Lille.

Les personnes qui ont maintenu la situation sont les suivantes:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

L'affaire de la liquidation des stocks devant le Tribunal de Douai

Nous avons relaté cette curieuse affaire qui a été prise au sein du Comité de la Liquidation des stocks. Rappelons qu'à l'occasion de la liquidation des stocks, le Comptoir a été établi, une transaction fut obtenue par un des membres du Comité de la Liquidation des stocks. L'assec poursuivit pour plusieurs mois de blanchement, prétendant que ce mandat n'était attribué des pouvoirs exécutifs. Nous avons dit déjà que pour assurer à la transaction un mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

L'affaire était revenue devant le tribunal correctionnel de Douai. Vendredi, le tribunal a rendu son jugement: il n'est pas déclaré incomplet.

COTONS

Revue hebdomadaire des marchés

MM. Weld et C° nous écrivent:

Depuis notre dernière revue, la situation de nos échi futuristes ne s'est pas modifiée sensiblement. Les dernières publications sur les cours mondiaux sont celles qui précèdent. Nous suivrons.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Tous les produits sont actuellement à des cours très bas mais le nombre d'achats moyen et élevé qui empêche les prix de se relever. Il n'est pas possible que les prix soient à un moment donné à un niveau élevé et à un autre moment à un niveau très bas. Il est donc nécessaire d'attendre l'avenir.

Le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Tous les produits sont actuellement à des cours très bas mais le nombre d'achats moyen et élevé qui empêche les prix de se relever. Il n'est pas possible que les prix soient à un moment donné à un niveau élevé et à un autre moment à un niveau très bas. Il est donc nécessaire d'attendre l'avenir.

Le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Tous les produits sont actuellement à des cours très bas mais le nombre d'achats moyen et élevé qui empêche les prix de se relever. Il n'est pas possible que les prix soient à un moment donné à un niveau élevé et à un autre moment à un niveau très bas. Il est donc nécessaire d'attendre l'avenir.

Le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Tous les produits sont actuellement à des cours très bas mais le nombre d'achats moyen et élevé qui empêche les prix de se relever. Il n'est pas possible que les prix soient à un moment donné à un niveau élevé et à un autre moment à un niveau très bas. Il est donc nécessaire d'attendre l'avenir.

Le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Tous les produits sont actuellement à des cours très bas mais le nombre d'achats moyen et élevé qui empêche les prix de se relever. Il n'est pas possible que les prix soient à un moment donné à un niveau élevé et à un autre moment à un niveau très bas. Il est donc nécessaire d'attendre l'avenir.

Le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Tous les produits sont actuellement à des cours très bas mais le nombre d'achats moyen et élevé qui empêche les prix de se relever. Il n'est pas possible que les prix soient à un moment donné à un niveau élevé et à un autre moment à un niveau très bas. Il est donc nécessaire d'attendre l'avenir.

Le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.

2<sup>me</sup> Du développement du commerce.

3<sup>me</sup> De l'assec.

Il est évidemment trop tôt pour se former une opinion sur ces derniers mais il semble que l'assec domine dans le secteur de l'assec. Il devrait être déterminé dans les deux dernières années.

Il y a eu d'importantes liquidations des hausses sur le Janvier et des reports sur les positions plus élevées. Nous revirons le Janvier à 90, 100 et 110 et le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Tous les produits sont actuellement à des cours très bas mais le nombre d'achats moyen et élevé qui empêche les prix de se relever. Il n'est pas possible que les prix soient à un moment donné à un niveau élevé et à un autre moment à un niveau très bas. Il est donc nécessaire d'attendre l'avenir.

Le deuxième mandat du Comptoir a-t-il fait l'affaire à 100 et 110? Cela nous donne une amende solidaire de 7.250 francs.

Les facteurs qui vont maintenant dominer la situation sont les suivants:

1<sup>er</sup> L'attitude des détenteurs de cacao effectif. La plus grande partie des brevets qualités se trouvent maintenant dans les mains de personnes importantes.